



AMAP « A la Bonne Franckette des Buers »

Association loi 1901

Contrat d'Engagement Mutuel

Agneaux - Saucisses Merguez - Eté 2024

Blog : alabonnefranckette.informethique.org

Ce contrat est organisé par l'AMAP « A la bonne Franckette » des Buers et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de « l'AMAP A la Bonne Franckette des Buers »

Il est établi entre :

et Le dénommé Membre Adhérent de l'AMAP

Le dénommé Producteur

M :

Julien MALLEVAL Gaec des 3 oies

Demeurant :

« Le Teilloux »

Tél :

69490 St-Romain de Popey

Mail :

Engagement réciproque :

Le producteur s'engage à fournir un panier de viande d'agneau et de saucisses et merguez de brebis issues de son exploitation et à mener son exploitation de manière raisonnée afin de respecter au mieux la nature, l'environnement et de l'animal (alimentation sans OGM, limiter au maximum l'utilisation d'engrais chimiques en favorisant l'épandage des fumiers et lisiers de l'exploitation pour fertiliser les sols, traitement des eaux au moyen d'un filtre à roseaux, gestion économique de l'eau).

L'agriculteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Deux types de paniers sont proposés :

* **1 demi agneau en caissette de 8 à 10 Kg au prix de 13 € le Kg.**

Contenu : côtes et côtelettes, ragoût et collier, gigot, épaule et abats.

* **panier d'environ 2.5 Kg** : panachage de découpe : tranches de gigot, d'épaule, de selle, côtelettes, souris ... **50 €**

* **Saucisses et merguez à la viande d'agneaux** par lot de 1 kg au prix de **13.80€ le Kg**

Le membre adhérent s'engage à acheter un minimum de 1 Kg dans la saison en acceptant les conséquences d'aléa climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier.

CALENDRIER :

Les parties s'engagent à respecter le calendrier qu'elles auront préalablement défini en page 2.

MODALITES DE LIVRAISON :

Les livraisons sont effectuées exclusivement au Centre Social des Buers, 17 rue P.J Proudhon, les lundis soir de 18h30 à 19h30. Toutefois en accord avec le producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le référent producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur. Aucun panier ne sera remboursé.

RUPTURE DU CONTRAT :

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

Calendrier

	Demi agneau *	Panier	Saucisses	Merguez
	8 à 10 kg : 13. € le kg	2.5 Kg 50 €	1 Kg = 13.80 €	
27 mai				
14 Juin				
TOTAL				
TOTAL : acompte agneau + caisse + saucisses + merguez				

*Pour la commande du 1/2 agneau un chèque d'acompte de 50 € est à verser au moment de la commande, le solde à la livraison.

Merci de préciser quelle découpe vous souhaitez :

GIGOT	Entier	Raccourci
EPAULE	A plat	Roulée

Le règlement par chèque se fait à l'ordre de **GAEC des 3 oies**

Chèque N° banque montant € Débité à la commande

Chèque N° banque montant € Débité à la livraison

Date :

Signature

Signature

Le producteur Julien MALLEVAL

Le membre adhérent :